



Le Guide du lecteur

Médiathèque de Saint-André-de-Cubzac



Mise à jour 2026



Médiathèque
de Saint-André-de-Cubzac



SAINT-ANDRÉ
de-Cubzac



La Médiathèque, c'est...



UN SERVICE PUBLIC

OUVERT À TOUS,
POUR LIRE, FAIRE DES
RECHERCHES, SE DIVERTIR,
SE DÉTENDRE...

Sur place en accès libre et gratuit



UN ESPACE PRESSE QUOTIDIENNE

ET REVUES POUR
PETITS ET GRANDS



DES ÉVÈNEMENTS

La médiathèque propose, sur place, tout au long de l'année et pour tous les publics, des ateliers, des expositions, des rencontres et, hors les murs, des animations via le musée numérique Micro-Folie.



DES DOCUMENTS

POUR TOUS LES ÂGES, DANS LE CADRE
DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

*Romans, bandes dessinées, documentaires,
livres en gros caractères, DVD, CD...*



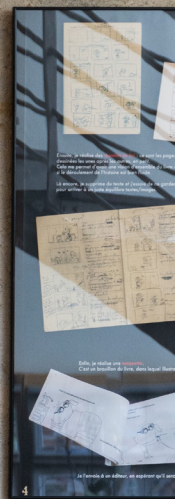
DU PERSONNEL

POUR VOUS AIDER
DANS VOS RECHERCHES
ET VOUS CONSEILLER
DANS VOS CHOIX



DES PLACES DE LECTURE

AU SEIN DES DIFFÉRENTS
ESPACES ET DANS LE JARDIN
AUX BEAUX JOURS



Comment emprunter ?

L'emprunt des documents requiert une inscription, qui peut être payante, sur présentation de justificatifs. Pour vous abonner, il suffit de présenter :

1



Une pièce d'identité
pour les adultes

2



**Le livret de famille
ou la pièce d'identité**
pour les mineurs

3



**Un justificatif
de domicile** datant
de moins de trois mois

4



**Un bulletin d'inscription
à compléter**, disponible
sur place ou sur notre site
web (bulletin comportant
une autorisation
du responsable légal
pour les mineurs)

5



Les justificatifs
pour bénéficier
de la gratuité

6



À l'inscription, **une carte
personnelle et nominative
vous est délivrée** (carte
permanente avec adhésion
à renouveler chaque
année). En cas de perte,
elle vous sera facturée 1 €.

La carte adhérent, quels avantages ?



EMPRUNTER

CARTE INDIVIDUELLE

Avec une carte individuelle, vous pouvez emprunter 20 documents



10

documents imprimés
(livres, revues, livres CD)



10

documents
multimédias (DVD et CD)

CARTE PROFESSIONNELLE ET STRUCTURE



15

documents imprimés
(livres, revues, livres CD) nombre porté
à 30 pour les enseignants de Saint-André-de-Cubzac



1

CD



PIOCHER DANS LA GRAINOTHÈQUE

*Les abonnés adultes
peuvent prendre et/*

*ou déposer des sachets de graines de
fleurs, fruits, légumes, pour les cultiver
dans leur jardin et se documenter
sur la manière de produire leurs
propres semences pour alimenter
la grainothèque à leur tour.*



PARTAGER AU JARDIN

*Le jardin de la
médiathèque est
accessible à tous.*

*C'est un lieu où prendre le temps,
partager et découvrir des animations
organisées au long de l'année.
Vous pouvez également vous accorder
un moment de lecture en plein air
dès le printemps.*



PROFITER DU POSTE INFORMATIQUE

*Un poste informatique
connecté à internet*

haut débit, et une imprimante.



RÉSERVER DES DOCUMENTS

*En cas d'indisponibilité
d'un document, vous
pouvez le réserver à la*

*médiathèque. Au retour du document,
vous êtes prévenu de sa disponibilité
et il est mis de côté pendant 10 jours.*



CONSULTER VOTRE COMPTE

*Votre compte lecteur
est accessible sur notre
site web. Avec votre*

*date de naissance et le code inscrit
sur votre carte, vous pouvez vérifier
la liste de vos prêts en cours et réserver
des documents indisponibles.*



28

*jours maximum
c'est la durée
des prêts de documents*

*Vous pouvez prolonger 1 fois le prêt pour
28 jours si le document : n'est pas une
nouvelauté, n'est pas réservé par une autre
personne, n'est pas en retard.*

LE SAVIEZ-VOUS ?



**Grâce à votre abonnement, bénéficiez des ressources
numériques offertes par la Bibliothèque Départementale
de Prêt de la Gironde : cinéma, autoformation, presse...**

Inscrivez-vous directement sur : biblio.gironde.fr





Tarifs



ABONNEMENTS DOCUMENTS MULTI SUPPORTS

Résidents commune	<i>Adultes</i>	10 €
	<i>Mineurs, étudiants</i>	Gratuit
Résidents hors commune	<i>Adultes</i>	20 €
	<i>Mineurs, étudiants</i>	5 €
Résidents commune et hors commune	<i>Demandeurs d'emploi, bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS, ASPA), professionnels de la petite enfance et de l'éducation (dans l'exercice de leurs missions) et pour le prêt collectif, personnes morales (associations, collectivités, centres sociaux, médicaux et maisons de retraite).</i>	Gratuit

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS

Photocopies et impressions en noir et blanc A4 uniquement. <i>Limitées à 5 copies ou impressions par jour et par personne</i>	0,10 €/la page
Photocopies et impressions en couleur A4 uniquement <i>Limitées à 5 copies ou impressions par jour et par personne</i>	0,20 €/la page





Foire aux questions



LA MÉDIATHÈQUE ACCEPTÉ-T-ELLE LES DONS ?

Oui. La médiathèque accepte uniquement les dons de livres. Le bibliothécaire peut aussi se réserver le droit de les refuser ou d'orienter le donateur vers d'autres structures s'il considère que les documents sont trop abîmés, obsolètes ou ne correspondent pas à sa politique de lecture. Les documents qui ne seront pas intégrés au fonds pourront être détruits, donnés à des organismes de formation, à des associations à caractère éducatif ou humanitaire.

J'AI PERDU OU ABIMÉ UN DOCUMENT, QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous devez obligatoirement vous adresser à un bibliothécaire qui vous informera des modalités d'échange ou de remboursement, en fonction du type de document concerné.

PUIS-JE VENIR AVEC MON ANIMAL DE COMPAGNIE ?

Ne sont acceptés dans l'enceinte de la médiathèque que les chiens d'assistance accompagnateurs de personnes handicapées.

JE N'AI PAS MA CARTE, PUIS- JE QUAND MÊME EMPRUNTER DES DOCUMENTS ?

Non. Il vous faut votre carte physique ou virtuelle pour emprunter des documents. En revanche, il n'est pas nécessaire de l'avoir pour rendre vos documents.

PUIS-JE FAIRE DES PHOTOCOPIES ?

Oui, vous pouvez faire des photocopies mais uniquement des documents de la médiathèque.

J'AI RENDU MES DOCUMENTS EN RETARD, QUE SE PASSE-T-IL ?

Des mails de rappel vous sont envoyés. Tout retard peut conduire à une suspension temporaire ou définitive de votre droit de prêt. Cette suspension peut s'étendre à tous les membres de la famille.

J'AI CHANGÉ D'ADRESSE, DE TÉLÉPHONE OU D'ADRESSE MAIL QUE DOIS-JE FAIRE ?

Vous devez signaler tout changement et présenter un nouveau justificatif de domicile.



ROMANS



Horaires d'ouverture au public

HORAIRES D'HIVER

Mardi 14h30 – 18h00

Mercredi 9h30 – 12h30 / 14h30 – 18h30

Jeudi 9h30 – 12h30

Vendredi 14h30 – 18h00

Samedi 9h30 – 13h00 / 14h00 – 17h00

HORAIRES D'ÉTÉ

du Mardi au Vendredi

10h00 – 12h00 / 14h30–17h30

Samedi

9h30 – 13h00



Contact

Tél : 05 57 43 67 39

25 bis Rue Emile Martin Dantagnan, 33240 Saint-André-de-Cubzac
(entrée par le jardin, rue des Roses pour les PMR et les poussettes)

mediatheque@saintandredecubzac.fr

mediatheque.saintandredecubzac.fr

 [mediathequesaintandredecubzac](https://www.facebook.com/mediathequesaintandredecubzac)